



RELIANCE

GENEVA | LUXEMBOURG | ZUG | ZURICH

NEWSLETTER

Reliance Trust Group

Private Wealth & Dispute Resolution Update

JUIN 2026

La Suisse comme forum de premier plan pour l'arbitrage en matière de trusts

À mesure que les structures patrimoniales transfrontalières gagnent en complexité, le choix du forum de règlement des différends est devenu un élément essentiel de la planification, tant pour les trustees que pour les constituants. Cette édition examine comment la Suisse s'est imposée comme un siège de premier plan pour l'arbitrage en matière de trusts — et ce que cela signifie concrètement pour la structuration de la documentation relative aux trusts.

En bref

- La Suisse offre désormais un cadre juridique plus clair pour l'arbitrage en matière de trusts.
- Les Règles TEF améliorent la représentation et la notification dans les différends complexes liés aux trusts.
- Les clauses d'arbitrage suisses devraient être envisagées dans les documents relatifs aux trusts et aux familles.

Pourquoi l'arbitrage convient aux différends patrimoniaux privés

L'arbitrage est particulièrement adapté aux différends patrimoniaux privés, car il offre une combinaison d'avantages essentiels :

- Confidentialité
- Expertise spécialisée
- Souplesse
- Efficacité
- Force exécutoire

Ces caractéristiques sont particulièrement précieuses dans le contexte de plus en plus international de la planification patrimoniale et des différends liés aux trusts, où les trustees et les bénéficiaires se trouvent souvent dans plusieurs juridictions. Les structures peuvent porter sur des classes d'actifs diverses et importantes, y compris des entreprises opérationnelles. Dans de tels cas, l'expertise spécialisée est essentielle, les arbitres devant maîtriser non seulement l'arbitrage, mais également les structures patrimoniales privées, les obligations fiduciaires, les questions successorales et les arrangements transfrontaliers portant sur les actifs.

Le cadre juridique suisse

Au fil du temps, la Suisse s'est progressivement positionnée comme une juridiction de premier plan pour la résolution des différends liés aux trusts par voie d'arbitrage. Une étape importante a été franchie en 2021, lorsque les modifications du Code de procédure civile suisse et de la Loi fédérale sur le droit international privé ont expressément confirmé la validité des clauses d'arbitrage figurant dans des actes unilatéraux — notamment les actes de trust, les testaments et les statuts de fondation — pour autant que le siège de l'arbitrage soit situé en Suisse.

Les Règles TEF

Sur cette base, le Swiss Arbitration Centre a introduit les Règles suisses complémentaires pour les litiges relatifs aux trusts, successions et fondations (Règles TEF), entrées en vigueur le 1er juillet 2025. Les Règles TEF complètent le Règlement suisse d'arbitrage international en introduisant des innovations importantes, notamment en assurant la notification et la représentation de toutes les « personnes ayant droit » (y compris les mineurs et les bénéficiaires à naître) et en facilitant la constitution du tribunal arbitral dans les différends multipartites complexes.

Considérations pratiques de rédaction

En pratique, les constituants et les trustees peuvent souhaiter renforcer le cadre arbitral en obtenant, lorsque cela est possible, des reconnaissances expresses de la part des bénéficiaires, en veillant à la cohérence des clauses d'arbitrage dans les documents connexes et en traitant, dans l'acte de trust, les conséquences d'un éventuel non-respect.

À retenir

La Suisse a développé un cadre d'arbitrage pragmatique pour les différends liés aux trusts. L'inclusion d'une clause d'arbitrage suisse dans la documentation relative aux trusts et dans les accords familiaux connexes devrait être activement envisagée — elle offre un mécanisme robuste, flexible et efficace au niveau international pour gérer d'éventuels différends liés aux trusts à l'avenir.

Les clients et les conseillers peuvent souhaiter envisager l'arbitrage suisse comme une option pratique lors de la structuration ou de la revue des mécanismes de règlement des différends applicables aux trusts, aux fondations et aux questions de gouvernance familiale.

Préparé par Reliance Trust Group

RELIANCE TRUST GROUP

Geneva | Luxembourg | Zug | Zurich

Cette mise à jour est partagée exclusivement avec les contacts de Reliance. Se désinscrire.

Les indicateurs d'engagement par e-mail sont suivis afin d'optimiser l'efficacité des communications.

Copyright © 2026 Reliance Trust Company SA. Tous droits réservés.